

Décembre
2014

BULLETIN TECHNIQUE

Légumes Bio



POMME DE TERRE

Technique de prégermination :

Le but est d'obtenir un germe trapu de 1 à 1,5 cm, gonflé à la base et coloré. Evitez les germes blancs allongés trop fragiles et la présence de racines. Cette technique ne favorise la levée que dans la mesure où vous plantez dans un sol suffisamment réchauffé et si vous ne cassez pas les germes à la plantation.

Pour favoriser la sortie des germes, positionnez les plants en clayettes en évitant de les surcharger. Préférez une **seule couche de plant**. Complétez avec des néons placés entre les clayettes si la lumière est insuffisante. Vérifiez que l'humidité ne soit pas trop forte pour éviter la formation de racines (surtout en cœur de clayettes) et ventilez si nécessaire. De même un chauffage d'appoint sera apporté si la température interne du plant est inférieure ou égale à 8°C.

CONSEILS DE SAISON

La douceur du mois de novembre fait place pour cette première quinzaine de Décembre à des températures minimales plus basses. Les pluies furent excédentaires localement (65, 09).

Il sera très important d'aérer les tunnels afin d'éviter la condensation très favorable aux maladies.

Soyez très vigilant aux apports d'eau sur cultures d'hiver du type mâche, salades, épinards et radis car les excès sont très préjudiciables.

Si en période de risque de gel la pose d'un P17 est réalisée prévoir de mettre des arceaux afin d'éviter le contact direct du feuillage avec la bâche.

Contacts

Chambre d'Agriculture 81
Gérard ASSIE Port. : 06. 84.63.97.08

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

FRAB
Delphine DA Costa Port. : 06.49.23.24.44

Chambre d'Agriculture 47*
Cécile Delamarre Port. : 06.08.22.99.14

Chambre d'Agriculture 31
Laurence ESPAGNACQ Port. : 06.74.05.27.49

Chambre d'Agriculture 65
Thierry MASSIAS Port. : 06.07.70.61.58

BIO 82
Marc Miette Port. : 06.22.78.17.09

BIO 82

NOUS VOUS
SOUHAITONS,
DE BONNES FETES
DE FIN D'ANNEE
2014

Réglementation semences et plants potagers bio

AUTORISATIONS GENERALES POUR L'UTILISATION DE SEMENCES OU DE PLANTS NON OBTENUS PAR LE MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Accordées au titre de l'article 5 paragraphe 4 du règlement (CE) n° 1452/2003 du 14 août 2003.

Une autorisation générale est accordée, à titre provisoire, pour les variétés appartenant aux espèces et types variétaux, listés ci-dessous, pour l'utilisation de semences ou de matériel de reproduction végétative qui n'ont pas été obtenus par le mode de production biologique.

Cette autorisation sera suspendue dès la disponibilité, sur la base de données, de semences ou matériels de reproduction végétative issus du mode de production biologique, pour au moins une variété de ces espèces ou types variétaux

Liste des PLANTES POTAGERES à la date du 10/12/2014

- Espèces

- Artichaut (plants)
- Asperge (semences)
- Asperge (griffes)
- Cresson de fontaine
- Ficoïde glaciale
- Plantain Corne de cerf
- Porte-greffe de cucurbitacées
- Porte-greffe de solanacées
- Rhubarbe

- Types variétaux

- Ail rose (plants)
- Carotte ronde
- Courgette grise, Courgette cylindrique blanche
- Cresson de fontaine
- Echalote grise (plants)
- Haricot à rame beurre, Haricot nain à écosser flageolet, Haricot nain violet
- Melon type Piel de Sapo
- Navet rond blanc
- Oignon blanc (bulbilles), Oignon type cebette (*allium fistulosum*) Oignon type échalion
- Radis noir long, Radis rond violet, Radis asiatique (autres)

- Autres Types variétaux

- Betterave fourragère plurigerme
- Pomme de terre féculière

A ce jour, les espèces potagères (ou types variétaux) hors dérogation sont les suivants :

- TT Céleri rave (à l'exception des semences enrobées ou prégermées)
- TT Chicorée scarole de plein champ
- TT Chicorée frisée (sauf les variétés wallones)
- TT Concombre type hollandais
- TT Cornichon lisse ou épineux
- TT Endive witloof
- TT Fève
- TT Laitue batavia verte de plein champ et d'abri, Laitue beurre de plein champ et d'abri, Laitue feuille de chêne d'abri rouge et verte, Laitue feuille de chêne verte de plein champ, Laitue feuille de chêne rouge de plein champ (sauf feuilles pointues), Laitue romaine de plein champ
- TT Maïs grain et fourrage (à l'exception des variétés tardives)
- TT Oignons jaunes hybrides de jours longs (sauf résistance au mildiou)
- TT Persil commun et frisé (à l'exception des semences pré germées)
- TT Poireau op (= non hybride)
- TT Radis rond rouge

Réglementation semences (suite)

AUTORISATIONS GENERALES POUR L'UTILISATION DE SEMENCES OU DE PLANTS NON OBTENUS PAR LE MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE Suite

Espèces à gestion particulière (message d'alerte)

Certaines espèces ou certains types variétaux pour lesquels il existe une gamme variétale importante font l'objet d'une gestion particulière. Les espèces gérées en gestion particulière sont les suivantes :

Aubergine longue et demi-longue

Blé tendre : à compter du 01/05/2014

Carotte nantaise : les évolutions de disponibilité en semences de carottes nantaises permettent d'envisager leur passage en hors dérogation pour la campagne 2018

Chicorée witloof (endive)

Chou de milan

Courgette cylindrique verte F1

Cornichon épineux

Luzerne à compter du 01/01/2015

Pois fourrager : la disponibilité en pois fourrager permet d'envisager prochainement un changement de statut (message alerte a/c 01/10/2014)

Soja : la disponibilité en soja permet d'envisager prochainement un changement de statut

Tournesol

Le demandeur est obligé de consulter avec attention la liste des variétés disponibles et de rédiger les raisons de son choix pour une autre variété.

Modifications concernant les plants de fraisiers

Afin de clarifier la production et l'utilisation de **plants de fraisiers** en agriculture biologique, le guide de lecture pour l'application des règlements relatifs à l'agriculture biologique a été modifié. Il peut être consulté en utilisant le lien :

http://www.inao.gouv.fr/public/home.php?pageFromIndex=textesPages/Agriculture_biologique385.php~mnu=385

Son annexe 5 qui concerne la production de plants de fraisier peut être téléchargée en utilisant le lien : http://www.semencesbiologiques.org/pages/GL_annexe%205%20fraisiers.pdf

SOURCES: Site :www.semences-biologiques.org (consultation 10 – 11 décembre 2014).

RADIS

Mildiou

Il se manifeste par des tâches jaunes à brunâtres, sur la face supérieure de la feuille et d'un feutrage blanc sur la face inférieure. Il peut aussi se développer sur racines provoquant des étranglements et des noircissements superficiels par plage. Aérer au maximum. Eviter les fortes densités. Arroser en fin de matinée sans excès. Possibilité de faire un PREV-AM (huile essentielle d'orange douce) en préventif

Spécialité commerciale (SC)	Substance Active (famille)	Dose Spécialité Commerciale	DAR	Observations	Mélange	Délai de rentrée	ZNT	Société	Clt Tox
Prevam	Huile essentielle d'orange douce	3,2l/ha		6 applications maximum		48 h	5 m	VIVAGRO	Xn N

SALADES

Les variétés qui sont ressorties dans les essais conduits par la CDA 31 et l'ADDH en 2013 et 2014 en cultures de salades de plein champ et d'abris. Les critères de choix ont porté sur la résistance aux maladies, le comportement en champ et après récolte, la couleur, le poids, le volume.

Laitue beurre

PERIODES RECOLTE	VARIETES CONFIRMEES	VARIETES A ESSAYER	OBSERVATIONS	DISPONIBILITE
PRINTEMPS				
	GRAFITTI (VIL)		Plein Champ, BI : 16 à 28	BIO
	ABAGO (VO)		Plein Champ, BI : 1 à 26, Nr :0.	BIO
	DONELA (Enza)		Plein Champ, BI :16-31,Nr :0	BIO
ETE				
	HUNGARINA (RZ)		Plein Champ, BI : 1-31,Nr :0,LMV :1.	BIO
AUTOMNE - HIVER				
	ABAGO (VO)		Plein champ, HR : BI:1-26 Nr:0 - IR : LMV	BIO
	DONELA (Enza)		Plein Champ, BI :16-31,Nr :0	BIO
	CUARTEL (Gau)		Abri,1-28,30,31	BIO
	FILINIA (RZ)		Abri, BI :1-31	BIO
	PIXEL (GA)		Sous abri – BI : 1 à 28	BIO

Batavia

PERIODES RECOLTE	VARIETES CONFIRMEES	VARIETES A ESSAYER	OBSERVATIONS	DISPONIBILITE
PRINTEMPS				
	FANELA (EZ)		Plein Champ –Blonde - BI 16 à 28,30 ,31, Nr :0, LMV :1	BIO
	MELINA (EZ)		BI :16-31, Nr :0, LMV :1	BIO
ETE				
	FANELA (EZ)		Plein Champ –Blonde - BI 16 à 28,30 ,31, Nr :0, LMV :1	BIO
AUTOMNE - HIVER				
	CURTIS (GA)		Sous abri – BI :16 à 28, 30, 31	BIO
	KILOMA (EZ,AGRO)		Plein Champ- HR : BI: 16-28,30,31/Nr:0, IR:LMV:1	BIO
HIVER				
	OSTRALIE (RZ)		Sous abri– Blonde - Résistances 1 à 31, Nr :0	BIO
	GINKO (EZ)		Sous abri, blonde, BI : 1-31	BIO
	CURTIS (Gau)		Sous abri,blonde, BI:1-28,30, 31	BIO
	CARDIGA (EZ)		Sous abri – résistance 1 à 28	BIO

Feuille de chêne

PERIODES RECOLTE	VARIETES CONFIRMEES	VARIETES A ESSAYER	OBSERVATIONS	DISPONIBILITE
PRINTEMPS				
	KIRINIA (VO)		Blonde – Plein Champ –Bl :16- 28. Nr :0	BIO
	VIZIR (EZ)		Plein Champ – Blonde – Bl : 16 à 28,30,31, Nr :0, LMV :1	BIO
	RODANICE (Gau)		Bl :16-31,Nr :0,LMV :1	BIO
	CORNUAI (VO)		Rouge – Plein Champ – Bl : 1-31, LMV :1	BIO
	MATHIX (EZ)		Plein champ, rouge, Bl :16-31, Nr :0, LMV :1	BIO
ETE				
	PARINICE (GA)		Plein Champ – Blonde – Bl : 16-31, NR :0 , LMV :1	BIO
	POURPINE (Vil)		Plein Champ, Rouge, Bl :1-31, Nr :0	
	KIRINIA (VO)		Plein Champ,Bl :16-31,Nr :0	BIO
AUTOMNE - HIVER				
	KITONIA (RZ)		Sous abri – résistance 1 à 31, verte, blonde	BIO
	CORNUAI VO)		Rouge – Plein Champ – Bl : de 1-31, LMV :1	BIO
	KIRIBATI (AGRO)		Plein Champ -Très bonne précocité. Adaptée aux conditions peu poussantes. HR : bl:1-31 - IR : LMV	BIO
	KIBER (RZ)		Sous abri, Blonde, Bl :1-31, Nr :0	BIO
	KISSERO (EZ)		Sous abri, Blonde , Bl 16 – 31, Nr :0	BIO
	LALANE (Vil)		Sous abri, Blonde, Bl 16 – 31, Nr :0	BIO
	SOLINICE (GA)		Sous abri – Bl : 16 à 28,30,31, blonde	BIO
	DEXAN (EZ)		Sous abri, Rouge, 16-28,30,31, Nr :0	BIO
	KROKAN (EZ)		Sous abri, Rouge, 1-28,30,31, Nr :0	BIO

Bl : résistance au brémia - **LMV** : Résistance au virus de la mosaïque de la laitue - **Nr:0** Nasonovia ribisnigri de biotype 0 - **HR** :haute résistance - **IR** : résistance intermédiaire

SALADE SOUS ABRI

En région toulousaine, du fait des conditions humides et de faible luminosité, on observe du mildiou (brémia) sur des salades type feuille de Chêne.

En Lot et Garonne, les 1ers cas ont été visibles dès le début du mois de novembre avec une amplification en décembre. Des variétés BI 16 à 31 ont des symptômes de Brémia. Une analyse d'identification de la race est en cours.

Il faut veiller à bien aérer les abris, éviter que de l'eau reste sur le feuillage surtout en fin d'après midi et la nuit.

Les conditions climatiques particulières de l'automne impactent la qualité des salades récoltées qui est moyenne.

On note toujours une pression limace et chenille. Dans les cultures sous abri.

La période des gelées va commencer

La pose de voiles de protection de type P17 permet de protéger la culture.

Lors du dégel, le voile emmagasine une forte condensation qui maintient les plantes humides. Lorsque les températures remontent, les risques de développement de champignons responsables du mildiou ou de pourriture blanche (sclérotinia) sont importants. Dès que les températures remontent lors des journées ensoleillées ou couvertes qui suivent des gelées nocturnes, vous pouvez découvrir les cultures et ouvrir les serres afin d'évacuer l'humidité.

OIGNON DE BULBILLE

Plantation de décembre à janvier pour les variétés précoces, et en février à mars pour les variétés de saison.

La préparation du sol doit se faire dans des bonnes conditions de ressuyage pour éviter le compactage. Ne pas rechercher une finition fine.

Les principaux facteurs favorisant la montée à graines sont :

- Le stress en végétation et en particulier les coups de froid subis au stade jeune.
- Le calibre de la bulbille (gros calibres).
- La sensibilité variétale.

Il est toujours préférable d'utiliser des variétés peu sensibles, avec des calibres de bulbille 12/16, à une densité de 600 à 900 kg/ha, 20 à 25 bulbilles/mètre maximum.

OIGNON DE GARDE

Conservation de la récolte de cette année

Globalement, la conservation des oignons cet automne est moyenne. Dans certains cas, de nombreux oignons pourrissent. Cela est dû aux conditions climatiques pluvieuses du mois d'août. Il est préférable de vendre dès que possible les oignons. Une conservation à basse température permet de limiter le développement de ces pourritures.

FRAISE

Nettoyage des plants

Supprimer toutes les feuilles sèches ainsi que les stolons. Ne pas laisser trop de cœurs sur un même pied sinon les fraises risquent d'être plus petites, si la fructification est importante au printemps.

MACHE ET EPINARD

La gestion de l'eau et de l'aération seront très importantes. Attention aux excès d'eau très néfastes pour les cultures.

La présence de chenilles arpeuteuse est signalée en Lot et Garonne également sur blettes et fenouil

CAROTTE

SOUS ABRIS.

Veillez à aérer les tunnels en journée afin de se prémunir de maladies cryptogamiques lors des conditions climatiques très humides. Bien maîtriser les apports d'eau. Vérifier l'humidité dans le sol avant de décider d'intervenir.

EN PLEIN CHAMP

DEGATS MOUCHE DE LA CAROTTE – (CF.BSV BILAN MARAICHAGE 2014)

On observe toujours de façon générale des dégâts de la mouche sur les carottes de conservation.

Ces dégâts sont dus aux larves issues des pontes du troisième vol des mouches qui a débuté cette année à partir de la mi-août. Le moyen de prévention le plus efficace reste la pose de filets anti-insectes avant le troisième vol et le bulletin technique vous aide à prévenir ce risque.

La pose d'arceaux permet d'éviter que le feuillage des carottes soit directement en contact avec le filet anti-insectes et limite ainsi le développement de maladies cryptogamiques, notamment l'alternariose.



CHOU

Les choux arrivés à maturité doivent être récoltés au fur et à mesure. Une sur-maturité sensibilise les plantes aux attaques de champignons sur feuille et sur pommes.

Le risque des maladies cryptogamiques est accentué lorsque les conditions météo humides augmentent, ainsi il est possible de constater sur feuilles âgées des tâches de mycosphaerella, de xanthomonas ou d'alternaria dans la plupart des cas.

Par prophylaxie contre ces maladies, il faut éviter les rotations courtes, les densités de plantation élevées et privilégier les irrigations, si besoin, en fin de matinée.

Source photo : T.Massias, CDA 65



Mycosphaerella



Alternaria



Xanthomonas

POIREAU

Rouille – alternaria

Le retour de conditions climatiques humides favorise l'apparition de ces deux maladies.

Alternaria : les taches sont d'abord petites, blanches, colorées en pourpre en leur centre. Elles apparaissent à l'extrémité des feuilles les plus âgées ou au niveau des blessures occasionnées par leur recourbement. Les taches se couvrent en leur centre de fructifications brun foncé.

En cas de conditions climatiques propices, ces taches losangiques confluent et provoquent le dessèchement des feuilles.

(source photos CDA 65)



Pupee de mouche mineuse (source photos CDA 65)

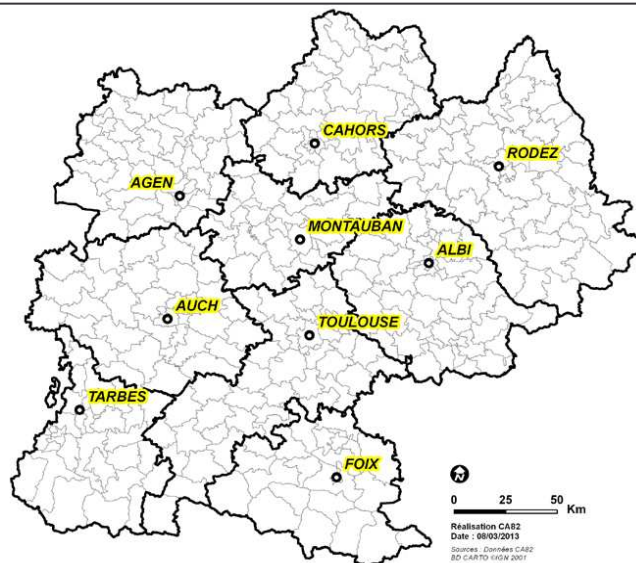
MOUCHE MINEUSE :

Présence dans quelques parcelles de pupes brunes à rouges dans les futs de poireau. Les conditions climatiques douces du mois de novembre ont favorisé les vols tardifs de mouches mineuses. Dans les parcelles touchées, dans la mesure du possible il faut sortir les déchets de culture au fur et à mesure de la récolte.

PERSIL

On observe des pertes racinaires avec parfois des développements de pythium et/ou de sclérotinia dans des cultures sous abris arrosées abondamment suite aux conditions chaudes de novembre.

Il est nécessaire de veiller à maîtriser l'irrigation.



OPE COS ENR 22 version du 01/01/14

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV [Bulletins de santé du végétal] maraîchage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- La DRAAF : <http://draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

- La CRAMP : <http://www.mp.chambagri.fr/Bulletin-Sante-du-vegetal.html>

N'hésitez pas à les consulter.



«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraîchage/horticulture de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne. Tél : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

61 allée de Brienne - BP - 7044 - 31069 Toulouse cedex 7
www.haute-garonne.chambagri.fr

«La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application desdits produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 12 septembre 2006.»

Directeur de la publication : Yvon Parayre, Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

Avec la participation financière de :

